



**ARRETE MUNICIPAL**  
**N°2023/160/A du 21/02/2023**  
**Nomination d'un mandataire**

**Le Maire de BASSE-HAM,**

- VU l'arrêté municipal n° 2013/68 en date du 25 novembre 2013 portant avenant à l'acte constitutif d'une régie de recettes « droit de pêche » pour l'encaissement des produits issus de la vente de cartes de pêche dans les étangs communaux,
- VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 09/02/2023,
- VU l'avis conforme du régisseur en date du 09/02/2023,
- VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 09/02/2023,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Madame Sylvie SCHIFFERLING est nommée mandataire de la régie de recettes « droit de pêche » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**Article 2 :** Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal ;

Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**Article 3 :** Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle.

Signatures du régisseur titulaire et du mandataire suppléant précédées de la formule manuscrite « vu pour acceptation »

*« vu pour acceptation »*

*« vu pour acceptation »*

Signatures du mandataire précédée de la formule manuscrite

« vu pour acceptation » *Vu pour acceptation*

Date de mise en ligne : 22/02/2023



Le Maire,

Bernard VEINNANT